

ALLOCATION PROTECTION 80 FR0012070100

Fonds diversifié

Allocation Protection 80 est un Fonds Commun de Placement qui présente un risque de perte en capital de 20% maximum et qui permet de profiter partiellement de l'évolution des marchés.

//// Ciblages clients

Canal de vente :

- Agence et Internet.

Ciblage client :

- Clientèle détenant une surface financière supérieure à 75 000 euros.

Ce Fonds s'adresse à une clientèle :

- souhaitant diversifier ses investissements tout en bénéficiant d'une protection partielle et permanente de son capital⁽¹⁾,
- acceptant un risque de perte en capital de 20% maximum⁽¹⁾ (protection partielle et permanente du capital à hauteur de 80%⁽¹⁾ de la plus haute valeur liquidative atteinte depuis la création du fonds),
- pouvant immobiliser une partie de son épargne pendant 3 ans (durée minimale de placement recommandée).

//// Le mécanisme de protection

▸ **La protection partielle et permanente → 80%⁽¹⁾ de la plus haute valeur liquidative** atteinte par le fonds depuis sa création et quelle que soit la date de souscription ou de rachat des parts du fonds par le client.

▸ **Le niveau de VL protégée⁽¹⁾ ne peut pas baisser pendant la vie du fonds**, quelles que soient les futures conditions de marché. Il est le même pour tous les porteurs.

▸ Par construction, la valeur liquidative quotidienne ne pourra pas être inférieure au niveau de la VL protégée⁽¹⁾. **Quelle que soit sa date de souscription, le client souscrira donc à une VL supérieure à la VL protégée⁽¹⁾.**

▸ Si la VL du fonds augmente et est supérieure à toutes les VL précédentes, **le niveau de protection est réajusté sur cette plus haute VL**, tant pour les clients ayant déjà investi que pour les nouveaux clients.

Vous pouvez vous reporter aux scénarii défavorable et favorable en slides 7 et 8 du kit de démultiplication pour plus d'explications.

(1) Hors frais d'entrée dans le cadre du CTO et du PEA. Hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et, le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

//// Mécanisme du Fonds : les poches « Prudente » et « Dynamique »

Gestion active quotidienne de deux poches distinctes

Poche « Prudente »

Comment est gérée la Poche « Prudente » ?

3 objectifs :

1. Assurer l'éligibilité au PEA.
2. Préserver la protection partielle et permanente du capital⁽¹⁾.
3. Dégager un rendement potentiel en lien avec le marché monétaire.

- La stratégie d'investissement de la poche « Prudente » consiste à sélectionner un **portefeuille de titres éligibles au PEA** et à obtenir, après couverture du risque action, une **rémunération en lien avec la performance du marché monétaire de la zone euro**.

Poche « Dynamique »

Comment est gérée la Poche « Dynamique » ?

1 objectif :

Participer partiellement au potentiel de performance des marchés actions et de taux internationaux (Amérique du Nord, Europe et marchés émergents, principalement)

- La poche « Dynamique » est exposée aux marchés actions et obligataires internationaux via des contrats financiers sur indices (appelés « Futures »).
- La Gestion réalise une allocation au sein de cette poche afin de déterminer le poids de chaque zone géographique puis de chaque classe d'actifs (actions/obligations) au sein de chacune des zones.
- L'exposition de la poche « Dynamique » pourra atteindre un équivalent de 100 % de l'actif net (0 à 70 % pour les actions et 30 à 100 % pour les obligations).
- En cas de situation extrême de marché, l'exposition de la poche « Dynamique » pourra être réduite à zéro (monétarisation du fonds). Dans ce cas, l'investisseur recevra uniquement d'un rendement monétaire.

Moteur de performance

(1) 80% de la plus haute valeur liquidative atteinte par le fonds depuis sa création. Hors frais d'entrée dans le cadre du CTO et du PEA. Hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et, le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Principales caractéristiques

Nature juridique	Fonds Commun de Placement de droit français
Classification AMF	Diversifiés
OPCVM/FIA	OPCVM
Univers d'investissement	International
Durée de placement recommandée	Supérieure à 3 ans
Indicateur de risque et de rendement⁽¹⁾	4/7
Protection du capital	80% ⁽²⁾ de la plus haute valeur liquidative atteinte par le fonds depuis sa création
Société de gestion	Natixis Asset Management
Garant	Natixis
Code ISIN	FR0012070100 (part R)
Frais de gestion maximum	- 1,40% TTC de l'actif net (assiette : valeur liquidative X nombre de parts) dont rétrocession au réseau distributeur : 0,84% TTC - A titre indicatif, frais courants : 1,40% TTC de l'actif net prélevés directement sur l'actif net du fonds à chaque valeur liquidative (les frais courants comprennent les frais de gestion et les commissions de mouvements). Le fonds n'ayant pas encore clôturé son premier exercice comptable (première clôture mars 2016), les frais courants indiqués correspondent aux frais de gestion estimés que le fonds devrait supporter pour l'exercice à venir.
Frais de gestion indirects	3% maximum de l'actif net
Frais d'entrée	2,5% non acquis au fonds (acquis au réseau distributeur). Ces frais ne s'appliquent pas aux souscriptions dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, qui lui-même a ses propres frais.
Frais de sortie	Néant
Date de création du Fonds	11/02/2015
Devise de comptabilité	Euro
Souscription minimum initiale	1 000 €
Décimalisation	Dix-millième de part
Valeur liquidative d'origine	1 000 € le 11/02/2015
Affectation des résultats	Capitalisation
Valorisation	Quotidienne
Heure de centralisation	12h30
Éligibilité	Plan d'Épargne en Actions / Compte-Titres Ordinaire / Contrat d'assurance vie ou de capitalisation / Abonnement
Profil investisseur	C2

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

(1) L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un Fonds par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du Fonds calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôle périodiquement, l'indicateur peut évoluer. (2) Hors frais d'entrée dans le cadre du CTO et du PEA. Hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et, le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Argumentaire commercial

- Une offre permanente éligible au Plan d'Épargne en Actions (accès quotidien à la souscription comme au rachat)
- Un accès au potentiel de performance des marchés financiers internationaux dans le cadre fiscal privilégié du PEA
- Une protection partielle du capital, permanente et évolutive, à hauteur de 80 %⁽¹⁾ de la plus haute VL depuis la création du fonds et donc une sécurisation partielle des performances en cas de hausse des marchés
- Un investissement doublement diversifié tant en termes de classes d'actifs (actions, obligations) que de zones géographiques (Amérique du Nord, Europe et marchés émergents, principalement)
- Une solution d'épargne diversifiée, pilotée quotidiennement (gestion active de deux poches « Prudente » et « Dynamique » permettant de s'adapter aux différents contextes de marchés et de préserver la protection partielle du capital⁽¹⁾)

Allocation Protection 80 peut permettre au client de s'exposer au potentiel de performance des marchés financiers internationaux dans le cadre de son PEA, avec un risque de perte en capital de 20% maximum⁽¹⁾.

Point d'attention : Allocation Protection 80 n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital. Le fonds est principalement soumis aux risques suivants : risque de perte en capital, risque de monétarisation, risque de modèle, risque actions, risques liés à l'inflation, risque de taux, risque pays émergents, risque de change, risque de gestion discrétionnaire, risque de contrepartie, risque de crédit.

Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds.

(1) 80% de la plus haute valeur liquidative atteinte par le fonds depuis sa création. Hors frais d'entrée dans le cadre du CTO et du PEA. Hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et, le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Avertissement

► Le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur)

- A remettre systématiquement avant toute souscription
- Ainsi votre client appréhende de façon objective : les caractéristiques et le mécanisme du FCP, ses avantages et inconvénients, le profil de risque et de rendement et les frais.

► Les informations essentielles à délivrer au client, notamment :

- Les frais afférents à toute souscription et la rémunération perçue en tant qu'établissement distributeur.
- Les frais tenant au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, de versement et de gestion.
- L'absence de garantie du capital

► Avant de conseiller le FCP au client :

- Il convient de tenir compte de sa connaissance, de son expérience en matière financière, de ses exigences et ses besoins, de son appétence aux risques et de son horizon de placement.
- Veillez à compléter ou mettre à jour (si le questionnaire a plus de 2 ans ou si la situation du client a changé), avec le client, le Questionnaire de compétence financière et le Devoir de Conseil (mis à disposition dans les systèmes d'information) dans le cadre d'un investissement dans un CTO, un PEA ou un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.
- A noter : La recommandation de l'ACPR du 8 janvier 2013 (applicable depuis le 1er octobre 2013), impose un conseil en cas de versement libre, d'arbitrage et de rachat partiel.

Selon la législation en vigueur, le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client.

Avertissement

Ce document est destiné à l'usage strictement interne du réseau Caisse d'Épargne. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Asset Management.

Ce document constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Natixis Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis.

Le FCP mentionné dans le document a été agréé par l'Autorité des marchés financiers et est géré par Natixis Asset Management. Le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) doit être obligatoirement remis aux souscripteurs préalablement à la souscription. Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais liés à l'investissement dans un FCP sont décrits dans le DICI de ce dernier. Le DICI et les derniers documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Natixis Asset Management.

Dans l'hypothèse où un FCP fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Natixis Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Natixis Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous-munitions.

Natixis Asset Management – Société de gestion d'Allocation Protection 80 - Société anonyme au capital de 50 434 604,76 euros, RCS Paris 329 450 738 dont le siège social est 21, quai d'Austerlitz – 75013 Paris, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP 90009 en date du 22 mai 1990. www.nam.natixis.com

BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 € – RCS Paris n° 493455042 – Siège social : 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75201 Paris Cedex 13 – BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro : 08045100.